

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2010)
Heft: 4

Artikel: Les guerres limitées à l'âge de la guerre globale contre le terrorisme
Autor: Sayegh, Raymond
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514451>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les guerres d'autrefois étaient souvent des opérations de « projection » de forces, à l'instar de cette unité des Marines, montés dans ses AAV-7 amphibies.

Toutes les photos © US Armed Forces

International

Les guerres limitées à l'âge de la guerre globale contre le terrorisme

Raymond Sayegh

Prof. Dr d'Etat français en sciences politiques

L'engouement pour l'analyse des conflits armés entre l'Inde et le Pakistan, des deux Corée, des deux Yémen, etc. est patent. De plus, l'ennemi était désigné, il avait un nom, c'était un Etat ou des mouvements de libération sur le terrain d'action ou opérant à partir du territoire voisin. En quelque sorte, l'ennemi était localisé et identifié.

Cette période d'avant le 11 septembre était malheureusement dense en conflits. Il en sera de même après cette date, mais dans un autre type d'engagement conflictuel. Depuis 1945, les Etats ne se déclarent plus la guerre, ils la font. Cela pose des problèmes juridiques, tels que l'identification de l'agresseur et la question des dommages-intérêts consécutifs à la guerre.

Des conflits localisés et identifiables

Il s'avère que l'analyse des conflits armés montre à l'évidence que 2/3 des conflits résultent de considérations territoriales et 1/3 non-territoriales. Compte tenu du fait que plusieurs motivations peuvent entrer en ligne de compte, on relève également des motivations économiques, idéologiques, de puissance, passionnelles, nationales.¹

Certaines zones sont plus exposées que d'autres, notamment la Chine et ses confins, le Proche-Orient, la Méditerranée, l'Inde et ses confins, les Balkans. Les régions des détroits sont aussi sollicitées : l'Amérique centrale et Panama, Suez et la mer Rouge, le Bosphore et les Dardanelles, la Manche et la mer du Nord, Singapour, Malaisie et l'Indonésie, les détroits. Concernant les détroits, nous écrivions : « ...Tout déploiement des forces navales dans l'océan Indien doit tenir compte de quatre principaux détroits stratégiques, Hormuz à l'embouchure du golfe Arabo-persique, Bab al-Mandab au sud de la mer Rouge, Malacca entre la Malaisie et l'Indonésie, et



Véhicule de détection NBC Fox (basé sur le véhicule allemand Fuchs) en Afghanistan. Il est utilisé pour la destruction d'explosifs improvisés (IED).

le détroit du Mozambique entre le Mozambique et l'île de Madagascar... »²

Le pétrole, qui a joué comme motivation dans les conflits et dans les zones voisines depuis 1914, est intervenu dans environ 20 % des cas.³ Ce qui peut interpeller, à titre d'exemple, est que la stratégie américaine semble se dessiner autour d'une indépendance en matière énergétique. « Celle-ci s'explique en quelques chiffres : en 2020, 66% des ressources pétrolières américaines proviendront de l'étranger (55 % actuellement). »⁴

On peut s'interroger sur les motivations de conflagration au cours du XXI^e siècle. Tout porte à croire que l'eau potable - moins de 2% de l'ensemble de l'eau de la planète - ainsi que les zones de gazoducs seront « sources » de conflits.

Que deviendront les statistiques, quand elles devront être mises à jours en 2020, 2050, par exemple, compte

² Raymond, Sayegh, *Le Golfe en ébullition*, Diff. L.G.D.J., Paris, p. 96.

³ Bouthoul. Ibid. p. 62.

⁴ Ch. G., « Washington prépare l'avenir pétrolier », *Le Figaro*, lundi 7 avril 2003, p. 5.

¹ Gaston, Bouthoul et René Carrère, *Le défi de la guerre*, PUF, 1976, 224 p.



Il est plus facile de former des combattants que des membres de forces de sécurité. Ici, un soldat irakien à l'entraînement manipule un lance-roquette M-72 LAW.



Pour maîtriser des situations complexes et asymétriques, les armées occidentales déploient un nombre important de capteurs et de drones.

tenu du progrès technologique en matière d'armements militaires avec leur raffinement chimique, biologique, balistique, technologique à l'allure exponentielle. Malheureusement, la violence organisée reste le moyen le plus prisé des modes de règlement des conflits au détriment des résolutions de paix.

Des conflits délocalisés : émergence du terrorisme transnational et protéiforme

Au conflit militaire de type classique, conventionnel, qui met face à face des armées régulières et qui se trouve dans un schéma symétrique, se greffent depuis quelques années déjà d'autres types de conflits violents asymétriques et dissymétriques qui ont pour nom guérilla ou guerre révolutionnaire ou subversive, actes de terrorisme, avec ce que tout cela implique comme évolution technique, psychologique, politique dans ce type d'affrontement.

« La guérilla a modifié la carte du monde depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : Extrême-Orient : Chine, Indochine, etc. ; Afrique : Algérie, Angola, Mozambique, etc. ; Amérique latine : Cuba, Nicaragua, etc. ; Moyen-Orient : Israël, Palestiniens, etc. Dans un monde où le feu nucléaire a, jusqu'à présent, interdit la guerre, les conflits se sont en général réglés par des stratégies indirectes : gestion des crises, guérillas, terrorisme, et plus rarement, par des guerres classiques. »⁵

Tout en rappelant que la « guérilla (est) une suite d'opérations menées par des éléments irréguliers, fondée sur la surprise et la mobilité, destinée à harceler une armée régulière, » un spécialiste constate que la guérilla et le terrorisme « sont les armes du faible contre le fort et, en tant que technique, ne sont ni de droite, ni de gauche. »⁶

Un premier exemple nous a été fourni par les Américains eux-mêmes dans leur lutte contre la colonisation britannique où les soldats anglais de l'armée régulière ont dû affronter une guérilla américaine qui a conduit à l'indépendance. Ensuite, les exemples se sont multipliés durant la phase de décolonisation française et britannique. Citons le FLN algérien (Front de Libération Nationale), le Vietminh puis le Vietcong, les Moudjahidin afghans, les Tupamaros etc. Nul n'est besoin de dresser une liste exhaustive des cas de guérilla en Afrique, en Amérique latine, au Proche-Orient.

Les actes de terrorisme se sont tellement développés sur la planète que la tentation de dresser une typologie n'a pas manqué. Les statistiques deviennent suffisamment étoffées pour que des spécialistes se livrent, non seulement à tenter d'expliciter les racines de ce phénomène, mais à proposer une typologie. L'un des spécialistes⁷ précise qu'il s'agit d'une prolifération de mouvements, de groupes et groupuscules qui se rangent en « mouvement de libération à base populaire ayant une direction politique et des forces armées... ce sont des mouvements à caractère ethnique et/ou religieux aux objectifs autonomistes ou indépendantistes ayant une base de masse. » On y retrouve par exemple le FLN algérien, l'OLP, l'IRA.

Un deuxième type est avancé, celui de « mouvements ou groupes anti-impérialistes et révolutionnaires sans base de masse, souvent fondés sur la lutte des classes et privilégiant la lutte armée sous la forme quasi exclusive du terrorisme (guérilla urbaine) en pays démocratique » avec pour exemple, les Tupamaros d'Uruguay. Ajoutons l'exemple des Naxalites maoïstes opérant dans la région du sud-est de l'Inde.

Une troisième catégorie est citée. Il s'agit « des sectes politiques à vocation révolutionnaire dans les sociétés industrielles démocratiques » avec comme illustration les groupes Baader-Meinhof, les Brigades rouges italiennes. Enfin, un quatrième type apparaît, c'est celui du « terrorisme d'Etat ou paraétatique » : certains Etats utilisent des commandos spécialisés affectés pour une opération ciblée. Ce fut le cas à Beyrouth quand des commandos israéliens ont liquidé trois dirigeants palestiniens en 1973, et également lors de l'assassinat de l'Ambassadeur de France par les services syriens en 1982. Plus récemment, l'opération du Mossad à Abu Dhabi. Un exemple plus lointain répond à ce type de problématique. Il s'agit du régime de la Terreur en France sous Saint-Just et Robespierre entre 1793 et 1794. D'ailleurs le mot « terrorisme » est né de cette période.

5 Gérard Chaliand, *Terrorismes et guérillas*, Editions Complexe, Paris, 1988, p. 12.

6 *Ibid.* p. 15.

7 *Ibid.* p. 115-121.

Si cette typologie relève avec beaucoup d'à propos les modes opératoires de l'action terroriste, il se trouve que ce phénomène politique offre des grilles de lecture très diversifiées, selon le regard juridique, social, économique, politique et idéologique qu'on lui porte.

L'important ici est de faire le constat que nous nous trouvons dans l'hypothèse d'une lutte sanglante sur un même territoire, un même espace, même si l'étude des guérillas et du terrorisme démontre que ceux-ci se nourrissent de l'extérieur et en général de pays limitrophes, en raison de la nécessité de disposer d'appuis logistiques, de camps d'entraînement, de fournitures diverses.

Le monde s'était plus ou moins habitué à ce type de conflit symétrique, notamment avec les guerres napoléoniennes par exemple, et celles de la moitié du XX^e siècle, ainsi qu'aux luttes asymétriques représentées par les différentes guérillas qui ont essaimé sur la plupart des continents. On avait plus ou moins intégré le fait, tout en le condamnant, que des actes de terrorisme accompagnaient les actes de guérilla ou les luttes des mouvements de libération nationale. On avait bien aussi compris que ces actes de terreur pouvaient frapper sur le territoire de l'ennemi désigné, comme à l'extérieur dans ses intérêts économiques, mais aussi toucher leurs nationaux à l'étranger. Il s'agit dans ce cas d'espèce d'un « terrorisme publicitaire... surtout utilisé comme arme de guerre psychologique. »⁸ Si la dimension du terrorisme a été souvent inquiétante, c'est parce ce phénomène apparaît sous plusieurs visages et évolue dans plusieurs champs d'application.

Le terrorisme intellectuel a longtemps été l'apanage des régimes politiques autoritaires, qu'il s'agisse de l'endoctrinement fasciste ou communiste. La littérature politique abonde dans ce domaine montrant que les libertés ont été confisquées respectivement par l'Etat ou le parti politique unique, exerçant une véritable terreur sur les citoyens.

Le terrorisme régional (Irlande, Basques, Bretagne, Corse, groupes autonomistes, nationalistes, ethniques, Armée rouge japonaise, Bande à Baader, Carlos etc.) et international (Ben Laden, Al-Qaïda) tissent des liens au point où on compare souvent ces réseaux à une holding difficile à repérer. Ce n'est pas sans raison que l'expression « nébuleuse » a été avancée pour décrire le contexte dans lequel évolue Oussama Ben Laden.

D'autres formes de terreur s'installent, en dehors des actes de piraterie aérienne, de piraterie maritime, de détournement de bateau, d'assassinats, de déprédations de biens, de prise d'otage, d'attaque à main armée etc. et qui sèment la panique auprès des populations. Le bioterrorisme a fait son apparition avec le gaz sarin au Japon et l'anthrax (maladie du charbon) aux Etats-Unis. Le recours à des agents pathogènes (variolo, peste) que l'on croyait éradiqués fait froid dans le dos. Moins nocif pour la santé, mais très efficace au niveau des Etats, le cyber-terrorisme est capable de paralyser les rouages d'un Etat par la destruction de fichiers et l'utilisation des virus



Combattants «irréguliers» dans les rues de Fallujah, en Irak, 2006.

informatiques. Plus on avance, plus des formes nouvelles apparaissent, plus les énergies sont concentrées pour trouver les parades pertinentes.

L'absence de définition universelle du terrorisme

Le terroriste n'a pas de domicile fixe, il se cache sous une cagoule, dans des grottes, des souterrains, il se fait invisible, diffus. Nombreux sont ceux qui ont remarqué certaines similitudes avec le banditisme (attaques à main armée, kidnapping etc.) qui tombe sous le coup du droit commun, mais il ne faut pas s'y méprendre. Faire l'amalgame de ces deux cas de figure ne fera pas avancer la lutte contre le terrorisme, mais la retarder, car ce serait réduire le terrorisme à sa plus simple expression.

Or, l'apport des sciences humaines est nécessaire dans l'analyse de ce phénomène, car des éléments mystiques peuvent apparaître, un idéal est parfois avancé, une tentative d'éliminer le mal, tout comme des revendications d'ordre racial, ethnique, territorial. Ce phénomène ne concerne pas uniquement les états-majors militaires.

On y trouve aussi un terrorisme situationnel dans la mesure où leurs auteurs cherchent à persuader, par la voie des médias, la nécessité d'établir un ordre nouveau. Combattre le terrorisme protéiforme doit se faire en conjonction avec l'étude scientifique des racines de ce phénomène complexe. On est conscient de la difficulté dans l'approche de cette question et ce, en raison du flou qui accompagne la définition du terrorisme. En

8 *Ibid.* p. 15.



Armes capturées à la suite des combats de Fallujah, Irak, 2006.

effet, comment combattre quelque chose qui n'est pas défini ou mal défini ou sommairement défini ? Depuis que le terrorisme s'est développé et a fourbi ses modes opératoires, les responsables de la sécurité et les législations ont ouvert un immense chantier de réflexion.

On remarque qu'il a été nécessaire de sérier la question du terrorisme en donnant des exemples précis d'actes répréhensibles, puisqu'on n'est pas en mesure d'apporter une définition complète. On ne se base que sur des exemples concrets, et étant donné que le terrorisme est protéiforme et évolutif, on ne pourra jamais disposer d'une définition exhaustive.

La difficulté de cerner cette notion ne vient-elle pas du fait que le terrorisme a des facettes juridiques, économiques, politiques, sociologiques, idéologiques, religieuses, mystiques, même si certains groupes peuvent se cacher sous ce manteau pour accomplir des actes qui n'ont aucune de ces dimensions et qui tombent sous le coup de la sanction pénale ?

Pour l'heure, on s'attelle à creuser l'idée de finalité du terrorisme, en raison de la dimension politique de ce phénomène. Il est rappelé que le droit international en ce domaine est encore embryonnaire. Deux textes sont utilisés : « les conventions internationales pour la répression des attentats terroristes à l'explosif (New York, 15 décembre 1997) et pour la répression du financement du terrorisme (New York, 9 décembre 1999) sans que la notion de terrorisme n'y figure.⁹ Pour le Federal Bureau of investigation (FBI), « le terrorisme consiste en une utilisation illicite de la force et la violence contre des personnes ou des biens dans le but d'intimider ou de contraindre un gouvernement, la population civile ou une partie de celle-ci, dans la poursuite d'objectifs politiques ou sociaux. »¹⁰

9 John Brown, « Les périlleuses tentatives pour définir le terrorisme », *Le Monde diplomatique*, février 2002, p. 5.

10 Code of Federal Regulations, Title 28. Volume I (CITE: 28FRO.85).

Quant à l'Europe, elle a essayé d'adopter une position commune au sein d'une réunion des quinze ministres de la Justice en ayant le souci de mettre au point « une formule qui préserve à la fois l'efficacité de la justice et la nécessité de garantir les libertés fondamentales, sans mettre en péril la liberté d'action des syndicats par exemple et des mouvements anti-globalisation. »¹¹

Lors d'une interview avec le président égyptien Hosni Moubarak accordé à un journal français, tandis que le monde s'interrogeait sur l'éventualité d'une guerre contre l'Irak, celui-ci s'alarmait en disant que « plus aucun pays ne sera épargné par le terrorisme, aucune région du globe : ni l'Égypte, ni l'Europe, ni l'Amérique. Les morts de la guerre contre l'Irak et ses destructions seront l'engrais d'où sortira la prochaine génération de terroristes » et de rappeler avec amertume qu'il avait proposé une convention internationale sur le terrorisme à Strasbourg en 1986 et que ce projet avait « achoppé sur la définition du terrorisme. »¹²

On se souvient aussi que *Le Monde diplomatique* s'interrogeait dans une de ses livraisons sur les difficultés pour définir le terrorisme.¹³

Des critères éparpillés

Certains paramètres retenus semblent pertinents, mais ne font pas l'unanimité.¹⁴ Les *méthodes* utilisées sont en effet contraires à la morale. Cependant, on peut faire remarquer que les armées régulières causent des dommages collatéraux, des dérapages, des méprises, sans compter l'utilisation des bombes à sous-munition, des mines anti-personnel, de l'emploi du napalm, du phosphore, etc. Sont-ce là des méthodes conformes à la morale, d'autant qu'elles sont interdites par les conventions de Genève ?

On signale les *aspects juridiques*. En effet, le droit national et le droit international confèrent à l'Etat le monopole de la violence organisée, puisque seuls les Etats sont sujets de droit international, et pas les peuples, donc un terroriste est *de facto* un acteur non-gouvernemental utilisant la violence à des fins politiques.

La *terreur* est mentionnée et on se souvient de l'exemple des Jacobins durant la Révolution française. Cependant, certains peuvent relever que lorsque des armées régulières larguent des bombes de plusieurs tonnes dans des zones résidentielles on n'est pas loin de la terreur.

Les *cibles* font l'objet d'une attention particulière. Pourtant on relève aussi qu'il y a civil et civil puisque ceux-ci participent à l'effort de guerre par le développement économique. Dans certains pays, il y a une armée de milice (Suisse) et des civils sont citoyens-soldats (Israël).

11 Journal de 8heures-6décembre 2001: « Terrorisme : définition européenne commune » <http://www2.rtbf.be/jp/matin/2001/12/06/3.html>

12 Propos recueillis par Charles Lambroschini, *Le Figaro*, jeudi 20 fév. 2003, p. 3.

13 John Brown. *Op. Cit.*.

14 Grenvill Byford, « Celui qui tue pour intimide », *Foreign Affairs*, New-York. Cité dans : *Le Courrier international*, hors série : L'Atlas du terrorisme, mars-avril-mai, 2008. p. 10-11.

Quant aux *objectifs* poursuivis, cela dépend de la cause à défendre. Il y aurait de bonnes et de mauvaises causes. La bonne cause serait celle de lutter contre un gouvernement dictatorial, une tyrannie, une occupation. On se souvient de la déclaration d'indépendance des Etats-Unis du 4 juillet 1776 : « Mais lorsqu'une longue suite d'abus et d'usurpations... il est de leur droit, de leur devoir de rejeter un tel gouvernement. » Grâce à la guérilla, les Américains ont chassé les Anglais de leur territoire. Une distinction n'est-elle pas à faire entre la violence des terroristes et celle des mouvements de libération nationale ? D'autant que la Charte des Nations Unies stipule le principe de l'égalité des peuples à disposer d'eux-mêmes. Et que la résolution 1514 de 1960 interdit de soumettre des peuples à une subjugation, à une domination.

Ces mouvements ont démontré qu'ils sont dans un conflit dissymétrique avec l'armée d'occupation. Ils n'ont ni marine, ni avions, ni tanks, ils combattent dans un rapport du faible au fort, en utilisant la violence du pauvre. Des dizaines de pays sont devenus des Etats, membres des NU, ils émanaient des mouvements de libération catalogués tous comme organisations terroristes. L'histoire démontre que ces Etats (anciennement « terroristes ») entretiennent avec les Etats coloniaux, mandataires, d'occupation, des relations diplomatiques. Ce qui signifie que les Etats anciennement « terroristes » ont été légitimés par les Etats accusateurs. D'où l'existence systématiques de deux regards symétriques : Le FLN, le Vietcong, les FARC, le Hezbollah, le Hamas, l'IRA, les Basques... ont été ou sont considérés comme organisations terroristes pour les uns et mouvements de libération et patriotes pour les autres.

On peut signaler qu'une autre méthode a fait ses preuves : la théorie de la non-violence de Gandhi. Mais là aussi on rappelle la force démographique de l'Inde. A la tête de 430 millions d'habitants à cette époque, le boycott a entraîné la faillite des industries britanniques. Avec un peuple de quelques millions d'âmes, la théorie de la violence ne serait-elle pas restée... théorique ?

Conclusion

La résolution des conflits doit prendre le pas sur l'utilisation de la violence. Les conflits politiques font partie naturellement des relations intra et interétatiques. Certes, la guerre est considérée comme un phénomène social par les polémologues, mais cela ne justifie pas que « les va-en-guerre » prennent le pas sur la diplomatie, quand on prétend être des nations civilisatrices.

Que l'on soit victime ou manipulateur des explosions dans les conflits armés internes (guerres civiles et révolution) ou dans des conflits armés externes (guerres étrangères) ou dans le cas d'une fécondation des deux types de conflit, il est indispensable de se pencher sur le développement et la place privilégiée prise par les USA.

Celle-ci n'est pas le fruit du hasard, mais d'une longue évolution de plusieurs décennies due, d'une part, à une marche en avant de la puissance américaine et, d'autre part, à un enchaînement d'événements régionaux et internationaux.

Une équation à deux termes est posée : d'une part, la lutte contre le terrorisme s'impose car ce sont des populations civiles, donc innocentes, qui sont frappées, et, d'autre part, l'existence même du terrorisme appelé terrorisme international joue un rôle de levier justificatif à un activisme, à une stratégie d'influence, de puissance, de domination de certains Etats sur d'autres Etats.

Y aurait-il un début de solution ? Cela suppose au préalable trois conditions :

Sortir du chaos mondial, devient impérieux, car le système mis en place depuis trop longtemps est un système de deux poids deux mesures. Un sentiment d'injustice et de frustration règne dans le monde lorsque des résolutions du Conseil de sécurité s'entassent par dizaines sans application pour certains et que l'on s'empresse de les appliquer pour d'autres. En 1971, j'écrivais : « certains Etats auront-ils le courage politique, sinon comment empêcher ceux... qui préconisent une solution qui ne serait plus nécessairement politique. »¹⁵

Si la violence est répréhensible dans tous les cas de figure, il ne faut pas tenter l'amalgame entre celle pratiquée par des groupes religieux qui tuent au nom de Dieu (l'histoire pullule d'exemples) avec celle des mouvements de libération nationale qui luttent contre une occupation.

S'occuper des causes des conflits et pas seulement des effets. On détruit, on reconstruit (avec des contrats juteux au passage) pour détruire de nouveau sans remonter aux causes des conflits¹⁶.

Comme dit un proverbe chinois : « Le voyage de mille lieux commence pas un pas ».

Encore faut-il entreprendre le juste pas !

R.S.

¹⁵ Raymond Sayegh, *Le système de partis politiques en Israël*. Diffusion L.G.D.J., Paris, 1971, 348 p.

¹⁶ Raymond, Sayegh, *La gestion du chaos par les grandes puissances. Le rôle des pyromanes-pompiers dans le labyrinthe oriental*. Ed. Slatkine, Genève, 2009, 216 p.